

Siège : ZA DU POLEN

76710 ESLETTES

Agence : Route Nationale

62113 VERQUIGNEUL

Tél : 02.35.92.99.77

Formation@atek-conseil.fr

✓DIAGNOSTIC

✓FORMATION

✓INGENIERIE

✓MESURE

PUBLIC VISE

Employeur et tout travailleur assurant, au sein de l'entreprise, les fonctions relevant des catégories d'encadrement Technique et/ou de chantier et/ou d'opérateur.

A savoir, une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et moyens techniques. ET/OU Ayant les compétences nécessaires pour diriger et coordonner l'exécution de travaux, mettre en œuvre le mode opératoire. ET/OU Chargé d'exécuter les travaux, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures et du mode opératoire

PRE REQUIS

Etre âgé de plus de 18 ans.

Maîtriser la langue française.

Pour les salariés en activité :

Etre titulaire d'une attestation médicale au poste de travail avec un suivi individuel renforcé (SIR)

Pour les stagiaires sans

activités en amiante: Etre titulaire d'une attestation médicale du médecin traitant autorisant le port de protection respiratoire (APR)

DUREE : 5 jours – 35 heures

PRIX : Nous consulter

Nombre de participants maximum : 10

PROGRAMME DE FORMATION INITIALE CUMUL DE FONCTION (ET ET/OU EC ET/OU OP) **SS4**

SELON LES DEFINITIONS DE L'ARRETE DU 23 FEVRIER 2012

INTERVENTION DANS UN MILIEU SUSCEPTIBLE DE CONTENIR DES FIBRES D'AMIANTE

Activité relevant de l'article R 4412-144 du code du travail

Objectifs pédagogiques :

1. Permettre à tout travailleur exerçant une responsabilité dans la réalisation d'une opération, et/ou chargé d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante, dans le respect des modes opératoires écrits par l'entreprise.
2. Comprendre et appliquer les exigences des réglementations afférentes au risque amiante.
3. Concevoir la démarche de prévention du risque amiante.
4. Organiser et piloter la démarche de prévention du risque amiante.

Méthode et moyens pédagogiques :

Apport théorique, diaporamas, études de cas pratique, mise en situation sur la plateforme pédagogique, remise d'un classeur technique.

Atek Conseil assure des missions de maîtrise d'œuvre dans le cadre d'opérations lourdes de désamiantage. De ce fait, nos formateurs mettent à disposition des stagiaires leur retour d'expérience dans la gestion de dossiers présentant une problématique amiante.

Contrôle des acquis :

A l'issue de la formation, chaque participant suivra des épreuves – 20 minutes de QCM et 1 heure de mise en situation pratique, visant à évaluer les compétences acquises durant sa formation.

Qualification obtenue

En fonction des résultats obtenus aux différents tests, une attestation de compétence sera délivrée conformément à l'arrêté du 23 février 2012. Dans le cas contraire, il sera seulement remis une attestation de formation.

Conformément à la réglementation, l'attestation de compétence délivrée aura une durée de validité de 3 ans.

Siège : ZA DU POLEN

76710 **ESLETTES**

Agence : Route Nationale

62113 **VERQUIGNEUL**

Tél : 02.35.92.99.77

Formation@atek-conseil.fr

✓DIAGNOSTIC

✓FORMATION

✓INGENIERIE

✓MESURE

Programme

1. Présentation et accueil

2. Définition des 3 fonctions

- Rôle, responsabilité et organigramme d'une opération,
- Interaction avec les entités intervenant sur les chantiers de désamiantage.

3. L'amiante et ses risques

- Origines, caractéristiques et propriétés,
- Effets sur la santé et facteurs aggravants,
- Terrains amiantifères,
- Matériaux de substitution.

4. Obligation des employeurs

- Notion de la codification des textes et documents,
- Evolution de la réglementation pour la protection des travailleurs exposés aux fibres d'amiante,
- Obligations de l'employeur sur l'emploi des opérateurs de désamiantage,
- Obligations des entreprises de désamiantage,
- Rôles et compétences des autorités de tutelle,
- sanctions pénales encourues par l'employeur en cas d'infraction à ses obligations d'évaluation des risques.

5. Repérage et obligations des donneurs d'ordre

- Déroulement d'un repérage amiante et la réglementation lui afférent,
- Compétences des opérateurs de repérage amiante,
- Différences entre les diagnostics,
- Obligations des propriétaires d'immeubles bâtis,
- Obligations des armateurs de navires français,
- Contenu du DTA,
- Analyse critique de ces documents.

6. Equipements de Protection Individuelle

- Caractéristiques techniques des EPI utilisés sur un chantier de désamiantage,
- Masques à pression positive, masques à pression négative, vêtements et sous-vêtements, protections de la tête, des mains, des pieds et protections spécifiques,
- Consignes d'utilisation,
- Conditions et limites d'utilisation, maintenance et contrôle sur chantier,
- Rédaction de mode opératoire.

7. Equipements de Protection Collective

- Caractéristiques techniques des EPC utilisés sur un chantier de désamiantage,
- Extracteur/recycleur, SAS de décontamination, confinement statique et dynamique, aspirateur, unité de chauffe et de filtration, pulvérisateur et brumisateur,
- Consignes d'utilisation,
- Conditions et limites d'utilisation, maintenance et contrôle sur chantier,
- Rédaction de mode opératoire.

8. Evaluation des risques

- Recherche et analyse des informations permettant de construire l'évaluation des risques,
- Caractérisation et prise en compte des spécificités d'un site à décontaminer,
- Facteurs d'exposition,
- Etablissement de notice de poste,
- Dimensionnement des moyens nécessaires,
- Mode opératoire

9. Mesures et contrôles

- Mesures et contrôles réglementaires sur un chantier de désamiantage,
- Etablissement d'un plan de contrôle,
- Mise en place d'actions correctives et préventives adéquates en fonction des résultats obtenus,
- Enregistrement et archivage des contrôles et mesures.

10. Traitement des déchets

(Sensibilisation au chapitre 1.3 de l'ADR)

- Gestion administrative,
- Définition et classification des déchets de chantier,
- Traitement (enfouissement, vitrification) selon classification (déchets dangereux, non dangereux, inertes).
- Conditionnement (palettisation, ensachage, GRV) et étiquetage,
- Transport.

11. Situations d'urgence

- Situations d'urgence et situations anormales,
- Conduite à tenir en fonction des situations.